

# **Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'ACIDUL**

**(Association du Corps Intermédiaire et des Doctorant-e-s de l'UNIL)**

**Mercredi 1 décembre 2004, 12h15-14h15**

Présent-e-s (13) : Samuel BENDAHAN (HEC) ; Natacha BODENHAUSEN (FBM) ; Chiara STORARI (SSP) ; Nicole JUFER (Lettres) ; Alain MORARD (GSE) ; Lionel GUY (FMB) ; Thomas LUFKIN (HEC) ; Daniel VONWITTICH (HEC) ; François BUSSY () ; Camille BERGMANN () ; Raymond CAPRE () ; Nicolas FREYMOND (SSP) ; Nora NATCHKOVA (SSP ou LETTRES ?) ; Monique CENI ( ?) () ; Marissa HAENNI ( ?) () ; Roben () ?) TECON () ; Bruno STRASSER () ; Julie PARRIOT () ; Alexandre LAMBERT () ; Raphaël GANI (DROIT) ; Nicola POZZA () ; Julie KONZUMINA ( ?) () ; Cédric GUMY (SSP) ; Ingrid GILLES (SSP) ; Régis SCHEIDEGGER (SSP) ; Alexandre POLLIEN (SSP) ; Karine CROUSAZ (SSP ou LETTRES ?) ; Raphaël MICHELI () ; Frédéric MOINAT () ; Philippe TERRIER () ; Lucy PERRY () ; Florian GENIER () ; Ulf ( ?) RICHTER () ; Daniel DUBAS () ; Kirsten STIRLING () ; Sandrine ONILLON ( ?) () ; Laurent ( ?) BECCALETTO () ; Eric CHAMPOD () ; Cyril HOCHARD () ; Sébastien PILET () ; Didier MAILLA () ; Jehanne DEMAND () ; Cécile PECHU (SSP) ;

Excusé-e-s : Antoine CHOLLET (SSP)

La séance, présidée par Lionel GUY, débute à 12h20 par l'adoption de l'ordre du jour.

## **1. Adoption du procès verbal de l'assemblée générale constituante du 17 juin 2003**

(document disponible sur le site internet de l'association : [www.unil.ch/acidul/documents.html](http://www.unil.ch/acidul/documents.html))

Le président propose de voter l'adoption du PV de la dernière AG par la suite puisque pas touTEs les présentEs ont eu accès au document. Quelque exemplaire est fait circuler dans la salle.

## **2. Rapport du comité**

### 2a. Règlement des assistantEs<sup>1</sup> et 2b. rencontres avec le Rectorat (présentation de Samuel BENDAHAN)

Samuel rappelle que les assistantEs ne sont pas soumisEs à la Loi sur le Personnel de l'Etat de Vaud (LPERS), soumission qui a toujours été contestée sur la base d'arguments budgétaires. L'intention de l'ACIDUL est et a été celle d'œuvrer pour une harmonisation des conditions d'engagement des assistantEs et celles du personnel de l'Etat de Vaud. Dans le courant de l'année, le Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ) a accepté que la même réglementation en termes de vacances et congés qui concerne les employés de l'Etat de Vaud s'applique également aux assistantEs (5 semaines de vacances, congé maternité de 4 mois,...).

Les rencontres ave le rectorats sont régulières et ont permis à ACIDUL de soulever des problèmes variés. Notamment la question du règlement d'application de la LUL,

---

<sup>1</sup> Sous le terme assistantEs, il faut comprendre non seulement le corps intermédiaire inférieur, mais également le corps intermédiaire supérieur. Si ce terme assez général a été préféré, c'est pour rendre plus simple la rédaction du PV.

du respect du taux de 40% pour les travaux personnels, des inégalités de traitement entre les facultés ou la date d'engagement, gestion des mailing lists, et autres.

*Question 1 : quel est le pourcentage de temps que les assistantEs engagéEs à 50% disposent pour leurs travaux personnels ?*

20% de leur temps d'engagement. La référence au temps accordé aux recherches personnelles doit être inscrit dans le cahier des charges (et est inscrit dans la loi). Dans le règlement des assistantEs est mentionné que le temps pour recherches personnelles peut ne pas être accordé dans le cas de contrats de courte durée ou avec un taux d'engagement faible.

Mais ces restrictions ne sont pas clairement définies, il sera donc question d'en discuter avec le rectorat.

*Question 2 : comment est compris le temps de surveillance aux examens ?*

Ce temps est géré à niveau de la Faculté, mais il fait partie du temps d'assistanat.

*Question 3 : le taux de temps pour les recherches personnelles est respecté, mais est demandé la présence continue dans le bureau, est-ce que c'est légal ?*

Décidé d'en discuter avec le Rectorat.

### 3.c LUL (présenté par Nicole JUFER)

L'ACIDUL a insisté pour que les assistantEs soient soumisEs à la LPERS (surtout pour éliminer le problème de la malléabilité du règlement), mais des arguments budgétaires ont toujours été avancés pour nier cette possibilité.

Le DFJ a été rassurant, mais la question de la possibilité de modifier à tout moment la situation des assistantEs reste.

Une grande nouveauté qui peut se révéler très positive est la création du Conseil de l'Université (qui « remplace » le Sénat), composé de 18 professeurs, 12 étudiants, 8 assistantEs et 6 « PAT ». En fait, par des collaborations inter-corporelles il deviendra possible d'avoir une certaine influence sur des questions importantes concernant l'Unil.

Malheureusement, la volonté est d'éliminer la 6ème année. Il sera plus difficile de l'obtenir, sauf « conditions exceptionnelles ». Le rectorat semble avoir une vision très restrictive de ces conditions, ACIDUL cherche de proposer une interprétation plus large.

Autre élément négatif, le temps d'assistanat (assistantE et premier/ère assistantE) sera réduit à 5 ans. Alors que dans le système actuel il est possible de cumuler les deux fonctions et d'atteindre les 12 ans. En contrepartie, le DFJ assure la création de nouveaux postes de maître-assistantE et de maîtres d'enseignement et de recherche, ce qui reste en tout cas à vérifier.

Il faudra veiller attentivement que les promesses soient maintenues.

*Question 1 : est-ce que les nouvelles restrictions auront un effet rétroactif (en effet les contrats doivent être renouvelés, ce qui peut ouvrir la voie à des non-renouvellements, à des renouvellements partiels, et autre) ?*

*Il faudra être attentifs aux renouvellements des contrats, et avancer l'argument que, dans les offres d'emploi, est citée la durée totale de l'engagement.*

Le rectorat considère une bonne partie des clauses comme rétroactives (par exemple l'accord de la 6<sup>ème</sup> année), alors que d'autres pas (par exemple, les personnes qui ont été engagées comme premiers/ères assistantEs ont encore à disposition 5 ans).

Par rapport à la question des contrats, malheureusement le pouvoir du rectorat est très grand, en fait, les contrats des professeurs, signés pour une durée de 8 ans) seront modifiés (6 ans).

Le Conseil d'Etat, dans un arrêté, a fixé les échéances d'application des nouvelles disposition de loi. ACIDUL restera attentive aux cas de renouvellement des contrats.

*Question 2 : la dégradation des conditions des assistantEs est trop importante pour ne pas réellement aborder le sujet.*

C'est tout à fait le cas, pour cette raison il est proposé n'en parler mieux dans la discussion plus approfondie qui suivra la partie de présentation des activités d'ACIDUL.

## 2.d Position d'ACIDUL face aux mobilisations des derniers mois (Lionel GUY)

Après des longues discussions, ACIDUL a décidé d'appuyer ces mouvements, mais de ne pas participer activement. Cette décision a trois fondements : 1) le statut d'ACIDUL en fait une association qui regroupe tous les membres du corps intermédiaire, le comité n'a pas jugé de disposer de la légitimité d'adhérer à des mouvements de grève sans le vote de ses membres lors d'une AG (qui dans un premier temps avait été fixée le 10 novembre, mais malheureusement la fonction publique avait voté une grève pour le même jour), 2) le rôle de l'ACIDUL est un rôle plus institutionnel, 3) les membres du comité se doivent d'opérer des choix par rapport aux activités sur lesquelles se concentrer.

## 2.e Service de médiation et bureau de l'égalité (Alain MORARD)

Alain est le représentant d'ACIDUL au service de médiation de l'Unil. Le service est à la recherche de personnes disposées à faire le lien entre les « travailleurEs » et le service de médiation (l'intention est celle de disposer d'au moins une personne de référence dans chaque Faculté).

Au niveau du bureau de l'égalité, des nouvelles garderies ont été ouvertes, mais elles ne sont pas suffisantes. Alain présente le document qui traite du service de mentorin collectif et « objectif professeure ».

## 2. g Retraites Populaires (Cécile PECHU, Natacha BODENHAUSEN, Christophe PLATEL. Ce point a été anticipé pour permettre aux personnes concernées d'être présentes)

Christophe PLATEL substituera Cécile PECHU dans la commission paritaire à partir de la prochaine réunion de celle-ci.

La commission paritaire (qui se compose de 2 représentantEs des assistantEs, 2 de l'employeur et des représentantEs des Retraites Populaire, RP) gère la caisse de pension, d'invalidité et décès.

Dans l'année courante, il a été question de plusieurs points problématiques.

En premier lieu, chaque année les assistantEs devaient payer 100'000 francs de charges d'intérêt pour paiement trimestriel (en fait, l'Unil ne déposait pas les paiements au début de l'année, pas par tranches trimestrielles, alors que les intérêts

avancés par la caisse étaient versé comme si le chiffre était présent au début de l'année. Ce qui était à la source de ces payements).

Actuellement, l'Université verse tout le chiffre en début d'année, ce qui a éliminé ces frais.

En deuxième lieu, aux assistantEs est demandé de répondre à un « questionnaire de santé » jugé trop intrusif et inadapté. À la caisse de Pension de l'Etat de Vaud il y a simplement une déclaration de santé. Une pétition sur le questionnaire de santé avait été lancé (mais le sujet s'était un peu égaré dans la question des cinq semaines de vacances).

Le médecin cantonal a été saisi, mais il s'est réuni avec le médecin des RP, sans que les représentantEs de la commission paritaire aient été invitéeEs. Un nouveau questionnaire a été proposé, mais il est très semblable au premier. Une clause a été modifiée, il est en fait maintenant possible de réfuter que des informations soient communiquées aux RP (mais des réserves sur les assurances sur obligatoires). Un autre problème était représenté par le fait que le questionnaire de santé était directement adressés aux secrétariats des Facultés, ce qui n'assurait pas le secret médical. Ceci n'est plus le cas.

18 personnes sur les 10'000 assurées sont soumises à des réserves médicales. Et environ 20 personnes n'ont pas rempli le questionnaire (ce qui les soumet également à des limitations).

Les représentantEs à la commission paritaire vont se battre pour que toutes les réserves médicales deviennent caduques après 5 ans (comme prescrit par la loi) pour tout le monde (actuellement les personnes qui n'ont pas rempli le questionnaire ne bénéficient pas de cette possibilité).

Le questionnaire de santé est jugé : trop inquisiteur, pas adéquat à des fins de prédiction, amenant à des problèmes de santé publique (pourrait pousser des personnes à ne pas avoir recours au test HIV par exemple).

Situation actuelle.

Une deuxième rencontre avec le médecin cantonal et les représentantEs de la commission paritaire est prévue prochainement (la date n'a pas encore été fixée). Le médecin cantonal a admis qu'à la Caisse de Pension de l'Etat de Vaud un questionnaire de ce type a été retenu inadéquat.

L'avis d'un juriste sera demandé.

La question de la caducité des réserves médicales pour les personnes qui n'ont pas rempli le questionnaire sera abordée.

## 2.f Fête ACIDUL (Chiara)

Un apéritif a été organisé lors du semestre d'été 2004 au Zelig. Les intentions étaient celles de faire connaître ACIDUL et de faire rencontrer les assistantEs.

Le bilan est positif.

Le rapport est accepté.

## **3. Rapport des vérificateurs des comptes**

Frédéric ISCHY et Stéphane BOISSEAU, vérificateurs des comptes, ne peuvent pas être présents. Nicole JUFER présente donc les comptes.

Nicole informe qu'ACIDUL a reçu du rectoart 3500.-, sur un compte autonome, ce chiffre n'est pas annuelle.

Cinq cents francs ont été dépensés pour la fête au Zelig, 50.- pour les tracs relatifs à l'AG du 3 novembre à l'Unil. Restent 2900.- sur le compte. Les deux vérificateurs des comptes ont envoyé le rapport des comptes, qui a été accepté par les deux et ils proposent d'accepter les comptes de l'exercice 2004 et de donner décharge au comité.

Proposition acceptée.

Elections des nouveaux/elles vérificateurs/trices des comptes : Didier MAILLA, et ( ?)

#### **4. Elections dans les commissions**

Commissions du Sénat : avec la disparition du sénat certaines vont disparaître également, mais il est possible que d'autre restent.

Commissions du rectorat.

- Bibliothèque : personne
- Coordination Nord-Sud : personne
- Commission culturelle : personne
- Commission écologie : personne
- Commission égalité : Alain MORARD, Lionel GUY
- Commission enseignement : Thomas LUFKIN, Chiara STORARI ; Samuel BENDAHAN.
- Commission formation continue : personne
- Commission inter facultaire Bologne: Nicole JUFER (absente dès le semestre d'été, toute personne qui se propose à sa place sera la bienvenue), François BUSSY.
- Commission internationale à la mobilité : Thomas LUFKIN, Daniel VONWITTICH
- Commission politique linguistique : Nicolas BOLZER, Raymond CAPRE
- Commission planification et budget : Thomas LUFKIN, Lionel GUY
- Commission restauration : Cédric GUMY, Natacha BODENHAUSEN
- Commission publications : personne
- Commission sport : Cédric GUMY, une seconde personne peut se proposer
- Commission de la valorisation de l'enseignement et de la recherche : Samuel BENDAHAN, Alexandre LAMBERT, Thomas LUFKIN, Raphaël MICHELI.
- Commission paritaire : Christophe PLATEL, Nicolas FREYOMND (qui prend la place de Natacha BODENHAUSEN)
- Commission de médiation : Alain MORARD

Toute proposition de candidature sera bienvenue (contacter unE des membres du comité).

#### **5. Election du comité d'ACIDUL**

Samuel BENDAHAN (HEC), Natacha BODENHAUSEN (FBM), Lionel GUY (FBM), Nicole JUFER (Lettres), Alain MORARD (GSE), Chiara STORARI (SSP) représentent leur candidature.

Antoine CHOLLET (SSP) ne se représente pas, puisque à l'étranger actuellement.

Présentent leur candidature : Cédric GUMY (SSP), Thomas LUFKIN (HEC), Daniel VONWITTICH (HEC).

L'actuelle composition du comité est acceptée.

Il serait souhaitable de trouver également d'autres représentants provenant des Facultés peu ou pas représentées, notamment en droit e théologie. Tout comme unE représentantE du corps intermédiaire supérieur.

Existe la possibilité pour toute personne de participer à des séances du comité et de s'engager ponctuellement.

*Question 1 : demandé la possibilité d'avoir accès aux dates des rencontres du comité (difficile l'accès à cette information)*

Le comité va s'organiser sur la base d'une rencontre mensuelle fixe, avec la possibilité de rencontres exceptionnelles. Il est possible d'avoir accès à ses dates contactant unE des membres du comité.

## **6. Discussion sur les coupes budgétaires, dégradation des conditions des assistants,...**

*Question 1 : Lionel reprend la discussion sur la question de la précarisation des postes d'assistants, qui voient leurs mandats réduits (surtout l'élimination de la possibilité de devenir premier assistantE après les premiers 5 ans d'assistanat).*

Le raisonnement inverse peut être également valable, c'est-à-dire que si la durée des postes instables est diminuée, il sera possible de créer des postes plus stables. Malheureusement ceci ne représente que des promesses pour l'instant, tout dépend du règlement d'application de la LUL. Malheureusement (malgré les promesses du DFJ de consulter ACIDUL) uniquement le rectorat sera consulté.

Le statut de premier assistant ne disparaîtra pas, par exemple une personne qui provient d'une autre université pourrait être engagée comme première assistantE. Mais la thèse devra être achevée en 5 ans (même si une voie de recours pour la 6<sup>ème</sup> année est possible, dans des cas exceptionnels).

*Question 2 : coupes budgétaires de 2% dans chaque Faculté.*

Il est clair que la plupart des coupes sera faite sur le budget des assistantEs. Le Rectorat soutient que ce chiffre sera redistribué dans les Facultés qui ont le taux d'encadrement plus faible (notamment sciences sociales et lettres). Les priorités sont : le taux d'encadrement, HES et sciences de la vie.

*Question : donc le chiffre sera réaffecté chaque année aux Facultés selon les besoins, mais cela ne signifie pas précariser davantage la situation des assistantEs ? En fait, déjà actuellement les postes dépendent des financements et leur reconduction n'est pas toujours assurée.*

Le Conseil d'Etat a annulé, dans le budget 2005, la référence au taux Bossard. Ce qui traduit un clair désengagement de l'Etat. L'intention du rectorat est par contre celle de maintenir ce taux. Par rapport au processus de Bologne, les subventions fédérales ont été maintenues.

La situation d'engagement des assistantEs présente déjà actuellement une grande partie d'aléatoire, il est souhaitable que ces grands mouvements d'argent disposent le rectorat à combler les lacunes (mais cela n'est malheureusement pas assurée).

*Question 3. il n'est pas possible de faire pression sur le rectorat pour qu'il y ait un cahier des charges unique entre toutes les facultés ?*

En principe les 40% de temps personnel sont compris dans le cahier des charges. Le problème est que pas touTEs les assistantEs le signent. Avec l'entrée en vigueur de la LUL, l'université sera dotée d'un vrai service du personnel central, ce qui devrait réduire les disparités. La position d'ACIDUL est de pousser à la réduction des disparités de traitement, tout comme pour que les cahiers de charge soient remplis par touTes.

*S'il est vrai que par rapport à la loi ce ne sont pas les assistantEs ni les membres de l'unil qui décident, il est possible de créer un rapport de force pour modifier cette loi.*

Il est malheureusement déjà tard. Par exemple il y a eu des sujets sur lesquels ACIDUL s'est battue, comme la 6<sup>ème</sup> année qui a été promise, mais puis éliminée en votation dans le projet de loi. Il est quand même très important de se battre pour ceux qui ont été engagés avant l'entrée en vigueur de la LUL.

*Ce n'est pas pareil d'être engagé à 50 ou à 70%. De plus en droit, l'intention plus ou moins affichée des professeurs est de faire des économies en engageant les assistants à 50% au lieu de 70%.*

Il sera très important, dans les mois à venir, de se battre pour une acceptation plus large de l'octroi de la 6<sup>ème</sup> année, et veiller à l'évolution des taux d'engagement.

*Question 4 : si la personne est engagée sur un autre projet qui n'est pas financé par l'unil et qui ne comporte pas un projet (et donc du temps) de thèse, est-ce que cela est toujours compris dans les 5 ans ?*

Malheureusement l'intention du Rectorat est celui de prendre en compte ce temps également. Mais pour l'instant il est pas encore question, puisque ce problème sera réglé par la règle d'application, qui est encore inconnu.

*Question 5 : impression qu'il y a toujours tendance à soutenir que c'est trop tard. Il faut se donner les moyens pour agir.*

Ce n'est pas toujours possible d'aller à **lo scontro**, surtout à cause du rôle que s'est donné ACIDUL. Par rapport à la LUL, par exemple, la position à été de s'opposer à la nouvelle loi, mais il a été décidé de ne pas lancer une mobilisation, puisque elle contient également des éléments positifs pour les assistantEs (et pas simple mobiliser sur le campus...).

*Question 6 : pour améliorer la situation, il est possible de demander au Rectorat qu'il intervienne sur les critères imposés aux thésars. Autrefois le temps à disposition pour une thèse était plus long, et donc les exigences plus élevées (à juste titre). Maintenant la situation a changée et il faut prendre en compte le temps restreint à disposition pour une thèse.*

Ce raisonnement est très pertinent. Il est surtout important que, dans tout cas d'abus, de thèse non faisable, ou autre, les personnes prennent contact avec ACIDUL pour proposer leur cas. De cette manière l'information peut être présentée au Rectorat sur des bases tangibles. C'est important de se battre, mais également de connaître des cas concrets sur lesquels étayer son argumentation.

Cette question sera discutée avec le Rectorat.

ChacunE, chaque association, doit se mobiliser pour que les thèses soient faisables

*Question 7 : l'engagement sur des fonds privés, ou de type FNRS, ne doit pas être comptabilisé comme des années d'assistanat « classiques » (et donc sujets à limitation). la volonté d'harmoniser pourrait amener à assimiler ces engagements à des taux d'assistanat.*

La question sera adressée et discutée avec le Rectorat.

## 7. Divers

Aucun divers.

La séance est levée à 14h15, et suivie d'un apéritif.

Le président de séance

La secrétaire